

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 31

Votants : 32

Procurations : 1

Délibération rendue exécutoire le :

- 2 OCT. 2014

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 22/09/2014

Affichage en date du : 22/09/2014

Publication de la présente en date du :

- 2 OCT. 2014

Réception en préfecture : - 1 OCT. 2014

L'an deux mille quatorze

le vingt neuf septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Jean-Pierre SOUBIGOU ayant donné procuration à M. Tony CHAUVET, M. Laurent ABERNOT.

Secrétaire de Séance : Mine Valérie CUEFF-GAUCHARD.

N° 2014-09-05

Objet : Approbation du rapport d'activité et de développement durable 2013 de la communauté urbaine Brest métropole océane.

Rapporteur : M. Francis GROSJEAN.

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ce document comme chaque année se structure autour de plusieurs chapitres : données générales, présentation des différents pôles fonctionnels :

- Direction générale,
- Développement culturel, éducatif et sportif,
- Solidarités, citoyenneté, proximité,
- Espace public et environnement,
- Développement économique et urbain,
- Ressources.

ainsi qu'un chapitre sur les différents partenaires (ADEUPa, Association du Technopôle Brest-Iroise, Bibus, Brest Métropole Aménagement, Brest Métropole Habitat, CCI, Eau du Ponant, Ener'gence, Parc Naturel Marin d'Iroise, SEMAEB, SAFI, etc.).

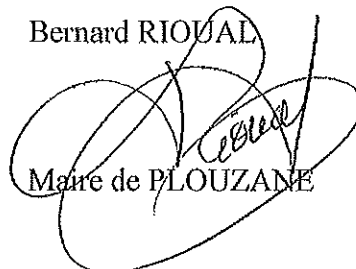
M. Francis GROSJEAN en trace les grandes lignes à l'aide d'un support visuel (carte d'identité de la collectivité, budget, travaux et interventions), et présente les innovations

récentes liées aux évolutions législatives (rapport de développement durable, présentation de l'utilisation des crédits engagées par l'établissement dans chaque commune) avant d'ouvrir le débat sur ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 30 septembre 2014

Bernard RIOUAL


Maire de PLOUZANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20140929-delib2014-09-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 01/10/2014

Pour l'"autorité Compétente"par délégation

